

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 30 NOVEMBRE 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT,
M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,
M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, Mme Anne-Catherine LEPAGE,
Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI,
Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER,
Mme Anne-Sophie RIGALT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL,
M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Annie ROSENBLATT,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

M. Claude NAHOUM par Mme Cécile HELLE durant la présentation de la délibération
numéro 6
M. Marc SIMELIERE par M. Sébastien GIORGIS
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGALT
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOUARD durant la présentation de la
délibération n°5
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. Jean-Pierre CERVANTES
M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2024

3

PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Labellisation "Refuge LPO" du jardin du Rocher des Doms - Approbation de la convention.

Mme PORTEFAIX

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) anime un programme national appelé "Refuges LPO" qui vise à mettre en valeur et en réseau des espaces qui participent à la préservation de la biodiversité tout en offrant à l'homme une meilleure qualité de vie.

Ce label est une marque déposée qui engage le signataire à :

- Participer au maintien et au développement de la nature sur son site (faune, flore, sol, paysage...),
- Conduire une démarche de protection de son patrimoine naturel,
- Sensibiliser les publics,
- Préserver le refuge des pollutions,
- Communiquer sur les actions réalisées en faveur de la préservation de la biodiversité.

Il est proposé de mettre en œuvre un refuge LPO au jardin du Rocher des Doms dont le programme d'action serait le suivant :

Pour sa mise en place :

- Etablissement d'un programme de préservation des espaces de nidification existants, en cohérence avec le projet de restauration,
- Réalisation un diagnostic naturaliste, de propositions de gestion, aménagement et valorisation,
- Proposition d'un plan de gestion de la biodiversité.

Pour les années suivantes de la convention :

- Organisation d'animations nature tout public dans le cadre des manifestations nationales (rendez-vous aux jardins, fête de la nature...),
- Suivi du plan de gestion.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

La convention est prévue sur une durée de 5 ans. Néanmoins il est important de pouvoir envisager cette labellisation dès 2024, conjointement à la réalisation des travaux de restauration du jardin, de façon à préserver les sites de nidification existants (notamment lors de la restauration des maçonneries).

Il sera également possible d'engager des actions concrètes d'animation dès l'inauguration de la première phase de travaux, la labellisation étant compatible avec le projet de restauration du jardin et le projet de mise en lumière de la place de Palais.

Dans le voisinage immédiat du jardin, elle prendra en compte les jardins du Petit Palais et la cour Flamande.

L'engagement financier est de 11 150 € sur la durée totale de la convention de 5 ans.

Il s'agit donc d'approuver la convention à intervenir avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de la mise en œuvre d'un refuge LPO au jardin du Rocher des Doms.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la convention à intervenir avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de la mise en œuvre d'un refuge LPO au jardin du Rocher des Doms,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville en transition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de la mise en œuvre d'un "refuge LPO" au jardin du Rocher des Doms;
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 011, compte 6281;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

ADOPTE



Pour le Maire
Par délégation
Le 1er Adjoint
M. Claude NAHOUM


PARVENU A LA PREFECTURE LE
ACTE PUBLIE LE 12 DEC. 2024

Le Secrétaire de Séance
Mme Martine CLAVEL



11 DEC. 2024

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

